

QUALIFICATION : SECURISATION DES COMPETITIONS DE KITEBOARD FFVOILE

Fiche référentielle descriptive

A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile »

Le/la titulaire de la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile » (SCK FFVoile) exerce une activité bénévole ou rémunérée, au sein d'une structure affiliée à la FFVoile, sous la responsabilité de l'organisateur de la manifestation qui définit les activités de sécurisation au regard des compétences certifiées et vérifiables du titulaire de la qualification.

Le/la titulaire de la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile » a pour rôle de surveiller et d'intervenir sur des pratiquants autonomes lors des compétitions. Il exerce son activité à partir d'une embarcation à moteur et/ou depuis la plage selon le format de course. Le/la titulaire de la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile » participe à la sécurisation de la pratique kiteboard en compétition. Il/elle met ses compétences au service du responsable désigné de l'épreuve dans le cadre de compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile.

Il/elle est acteur-trice d'un dispositif de sécurité préétabli. Il/elle surveille, anticipe, observe l'évolution de l'environnement naturel et de la flotte. Il/elle alerte le responsable désigné de l'épreuve en cas d'incident ou d'accident et intervient selon la procédure établie.

B - Référentiel de compétences associées aux activités de la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile »

Les activités et compétences associées exercées par le titulaire de la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile » sont les suivantes :

Pour participer activement à l'amélioration de la sécurité de la pratique compétitive en kiteboard, le titulaire de la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile » :

- Applique le dispositif de surveillance et d'intervention de l'épreuve :
- Appliquer les procédures d'organisation de l'épreuve, les procédures adaptées de communication, et vérifie le matériel de sécurité utilisé.

Pour réagir et/ou intervenir de façon adaptée en cas d'incident ou d'accident, le titulaire de la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile » :

- Priorise les actions à réaliser,
- Evite le sur-accident,
- Réduit les délais d'intervention des secours, en cohérence avec les spécificités du support surveillé et du dispositif de sécurité de l'épreuve,
- Respecte les consignes du responsable désigné de l'épreuve en la matière,
- Maîtrise les manœuvres et interventions pour préserver les pratiquants et le matériel,
- Utilise correctement le moteur pour aborder les supports, récupérer un pratiquant, récupérer le matériel, réaliser les gestes de premiers secours,
- Concilie la conduite du bateau à moteur, la supervision du plan d'eau et ses interventions.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

C - Situation fonctionnelle du titulaire de la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile »

Le/la titulaire de la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile » exerce ses fonctions sous la supervision du responsable désigné de l'épreuve, qui définit les activités d'amélioration de la sécurité au regard des compétences certifiées du titulaire de la qualification et vérifiées dans le contexte d'exercice.

D - Prérequis à la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile »

Le/la candidat-e à la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile » doit être titulaire :

- du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière ou eaux intérieures,
- d'une attestation de 100 mètres nage libre avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long,
- d'une attestation de formation relative au secourisme : PSMER ou à défaut le PSC.

Les autres conditions d'accès à la qualification sont :

- la licence « club » délivrée par la FFVoile, comportant la mention « pratiquant » ou « compétition »

E - Organisation de la formation à la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile »

La formation à la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile » s'organise :

- dans un volume de 28 heures,
- avec un effectif maximum de 6 stagiaires par formateur,
- en alternant des périodes de théorie et de pratique.

Le référentiel de certification des compétences attendues pour améliorer la sécurité de la pratique organisée en compétition du kiteboard comprend les connaissances, capacités et attitudes suivantes :

Il/elle connaît les différents types de matériel utilisés et comprend leur fonctionnement :

- Aile de kite à boudins gonflables ou à caissons et leurs lignes et barre de commande,
- Flotteurs de type TwinTip, Race, Foil, Surf, Tiki, ...
- Equipement et éléments de sécurité obligatoires des pratiquants.

Il/elle mobilise les connaissances spécifiques à la météorologie pour anticiper l'évolution du plan d'eau et du vent afin d'intervenir efficacement.

Il/elle mobilise les capacités spécifiques à l'utilisation d'une embarcation pour l'amélioration de la sécurité de la pratique du Kiteboard :

- Il/elle vérifie l'armement sécurité de l'embarcation,
- Il/elle prépare l'embarcation à l'utilisation,
- Il/elle mouille dans un endroit approprié pour une mise en œuvre rapide,
- Il/elle se place judicieusement sur un parcours pour intervenir.

Il/elle mobilise les capacités spécifiques à la mise en place de secours pour la pratique du Kiteboard :

- Il/elle surveille en permanence les pratiquants qui lui sont confiés,
- Il/elle intervient lors des incidents mineurs,
- Il/elle alerte en cas d'incident ou accident et prévient de l'aggravation,
- Il/elle se conforme aux instructions du directeur de course ou de l'organisateur lors d'un Down Wind.

Il/elle mobilise les capacités spécifiques à la réalisation de gestes techniques pour la sécurisation de la pratique du Kiteboard :

- Il/elle gère l'espace et les matériels de kite dans le bateau de sécurité,
- Il/elle récupère du matériel dérivant (Foil, Board, aile larguée),
- Il/elle récupère un pratiquant seul (conscient ou inconscient),
- Il/elle récupère un pratiquant conscient ou inconscient avec son matériel auquel Il/elle est relié,
- Il/elle intervient auprès d'un pratiquant avec une aile en Kiteloop,

Il/elle assure les gestes de premiers secours.

F - Evaluation de la formation à la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile »

L'évaluation des candidat-es s'effectue en continue tout au long de la formation. Elle vise à vérifier à la fois les connaissances et les compétences attendues notamment lors d'une situation d'urgence simulée.

G - Certification de la formation à la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile »

La délivrance de la qualification est conditionnée à la réussite de la situation d'urgence simulée assortie des résultats favorables de l'évaluation continue.

La certification peut également être obtenue par la voie de la VAE.

H – Maintien de la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile »

La qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile » a une durée de validité maximale de 4 ans. Passé ce délai, le titulaire devra participer obligatoirement à un temps de formation pendant lequel ses connaissances et compétences seront actualisées et évaluées pour se voir requalifier. Les modalités de garantie du maintien des compétences du SCK FFVoile sont définies par la Commission Développement et Représentation kiteboard de la FFVoile et le pôle Emploi & Formation de la FFVoile.

I - Qualification du formateur

Le formateur Kiteboard est habilité par l'autorité nationale en charge des formations fédérales en accord avec la commission kiteboard de la FFVoile. Le formateur doit être titulaire d'un diplôme d'encadrement des Glisses aérotractées nautiques (BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS), à l'exception des cadres techniques sportifs (CTS) voile placés auprès de la FFVoile par le ministère des sports et compétents en kiteboard.

Au-delà de 6 stagiaires en formation, les formateurs supplémentaires, s'ils ne sont pas titulaires d'un diplôme d'encadrement des Glisses aérotractées nautiques, peuvent être qualifiés en secourisme, compétents dans l'intervention auprès de kiteboardeurs en difficulté, ou tout autre domaine de compétence enseigné. Ils interviennent dans la formation sous la responsabilité du moniteur en glisses aérotractées, ce dernier étant responsable des mises en situation pratiques de kiteboard.

Les formateurs doivent être titulaires d'une licence « club FFVoile » mention « compétition » ou « pratiquant » en cours de validité.

J - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant à la qualification « sécurisation des compétitions de kiteboard FFVoile » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

K – Equivalences

La personne titulaire du BPJEPS spécialité « activités nautiques » mention « glisses aérotractées » ou du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « glisses aérotractées nautiques » obtient de droit la qualification « SCK FFVoile ».

La personne titulaire de l'unité complémentaire technique « sécurité nautique » de la qualification « leader club eau » délivrée par la Fédération Française de Vol Libre obtient de droit la qualification « SCK FFVoile ».

DATE	Version	Modifications	Validation
29/11/2019	V1.0	Mise au format du nouveau RDD	CA
06/06/2020	V1.2	Modification de titre	CA